

# 7

## Pour une École sans inégalités sociales et territoriales l'État doit garantir l'égalité

- › Service public de proximité de l'Éducation nationale.
- › Construire une réponse collective et non liée à des individus.

**C**haque année, de 120 000 à 150 000 jeunes quittent le système éducatif sans diplôme ni qualification, soit près d'un élève sur cinq. Toutes les études montrent la forte corrélation entre l'origine sociale défavorisée des familles, la non réussite scolaire des enfants et la non insertion professionnelle du jeune adulte. La mixité sociale est une des conditions d'une véritable démocratisation scolaire. Il est du rôle de l'État de garantir l'accès de tous à l'École de la République, sur l'ensemble du territoire. La réappropriation du service public de proximité, l'hétérogénéité des populations scolaires, la cohésion pour le quartier, une véritable logique de territoire, l'implication des parents, permettent une démythification de l'École. Celle-ci doit être replacée au cœur de la ville, du village, du quartier et parfois même sous sa protection. Pour la gestion territoriale de l'existant, il s'agit de combiner l'action sur l'urbanisme, pour stopper ghettoïsation et séparatismes sociaux et éducatifs, et une sectorisation respectable par les familles. La FCPE défend le travail partenarial et la coéducation dans le champ éducatif entre collectivités territoriales, Éducation nationale et communauté éducative toute entière, et partenaires locaux (secteur associatif, mouvements pédagogiques...). La quête d'autonomie des acteurs ne

saurait être satisfaite par un renforcement de la concurrence entre établissements mais par une recherche de projets partagés et par la formation. La dotation en moyens doit être garantie sur la durée du projet par l'Éducation nationale et les partenaires (collectivités ou associations). La question du service public de proximité de l'Éducation nationale est décisive en milieu rural tant pour le primaire que pour le collège. Les spécificités géographiques des territoires doivent être prises en compte de façon à ne pas désertifier ni engendrer des temps de transport scolaire trop longs pour les élèves et coûteux pour les familles. Le réseau des écoles et établissements doit être conçu en concertation avec les collectivités territoriales et les parents, de façon à tenir compte de ses effets sur la vie des usagers, parents ou élèves, et sur le territoire lui-même. La remise en cause des dispositifs de classe unique et d'écoles en réseau ou en regroupement pédagogique intercommunal est trop souvent utilisée pour réaliser des économies budgétaires. Ces dispositifs doivent être maintenus et renforcés en s'assurant que le réseau scolaire public couvre bien l'ensemble du territoire, sans délégation de service public à des écoles privées. Il faut que cesse la compétition entre élèves qui, sans rien apporter aux meilleurs, décourage les plus faibles et creuse les inégalités : la FCPE refuse l'orientation précoce, et prône la continuité dans la scolarisation jusqu'à un diplôme choisi et qualifiant. Pour la réussite de tous, une politique cohérente et pérenne de renforcement des moyens éducatifs de toute nature doit être mise en place dans certains



territoires particulièrement en difficulté - donc à traiter de façon prioritaire - afin de construire une réponse collective et non liée à des individus. Les ZEP (zones d'éducation prioritaire) incarnent ce principe.

### Propositions

- › **Rétablir une sectorisation que les familles puissent respecter**, en privilégiant la proximité du domicile et des établissements de petite taille, en assurant la continuité pédagogique entre CM2 et 6ème (d'une même école vers un seul collège) et en veillant à ne pas définir des secteurs agrégeant exclusivement des territoires en difficulté.
- › **Poursuivre une véritable politique de mixité sociale**, en s'appuyant au besoin sur les possibilités de transport.
- › **Privilégier des effectifs par classe en adéquation avec la réalité des difficultés sociales constatées.**
- › **Établir un droit à la formation pour chaque jeune au-delà de 16 ans** jusqu'à l'obtention du diplôme de son choix.
- › **Mettre en place dans les locaux scolaires des maisons des savoirs** pour tous, hors du temps scolaire.
- › **Mettre en œuvre une carte des formations** permettant l'accès de tous aux filières de son choix, y compris dans l'enseignement supérieur.